



LE REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PANDA DU QUÉBEC

Basses-Laurentides - Des Moulins - Thérèse-de-Blainville et des Laurentides
Vaudreuil Soulanges - Les Deux-Rives - Abitibi-Ouest - Bas-St-Laurent - Lac St-Jean
Bas-St-Laurent – Brome Missisquoi – Capitale nationale

Mémoire déposé aux Auditions publiques sur le projet de loi n° 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.

Présenté, le 10 mars 2016 par
Frédéric Boisrond MBA
Directeur général
Regroupement des Associations PANDA du Québec
info@associationpanda.qc.ca
514-995-3854

QUI SOMMES-NOUS

Le Regroupement des Associations PANDA du Québec aide les parents ou toutes personnes et organisations concernées à mettre sur pied des services pour répondre aux besoins des personnes atteintes de TDA/H et aux réalités de leurs proches.

Le Regroupement est le lieu de concertation des associations PANDA qui facilite l'émergence d'une vision commune, la mise en commun des ressources et le partage des outils d'intervention.

NOTRE RÉPONSE

Notre réseau compte 10 associations dont la moitié est financée par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Les autres fonctionnent grâce à l'implication de bénévoles, la réalisation d'activités d'autofinancement locales ou celles réalisées par le Regroupement. Toutes nos associations travaillent en étroite collaboration avec les agences du gouvernement, les organismes communautaires, les écoles et les Commissions scolaires.

Nos 10 Associations PANDA sont des organismes à but non lucratif qui ont pour mission d'outiller les parents et de les informer sur le TDA/H. Nos bénévoles et notre personnel travaillent de concert avec les représentants des milieux scolaires, de la santé et des services sociaux pour favoriser la réussite des enfants, des ados, des adultes et pour aider les familles à composer avec les réalités du TDA/H. Le répit familial et l'accompagnement scolaire sont au cœur de notre action.

Pour augmenter la couverture de service dans les secteurs où la demande se fait sentir et, puisque pour nous c'est la réalité des familles qui prime, nous avons adopté une stratégie axée sur le transfert de notre expertise à des organismes solidement implantés dans leur milieu. Nous offrons, entre autres, un programme de formation et d'accompagnement pour permettre aux intervenants du milieu scolaire de répondre aux besoins de leurs élèves.

LE TROUBLE DU DÉFICIT DE L'ATTENTION (TDA/H)

Le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) est un trouble d'origine neurologique. Selon une étude de Marie-Christine Brault, du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant de l'Université de Montréal, le TDA/H est la maladie mentale la plus répandue chez les enfants canadiens. Il s'agirait du trouble mental le plus fréquent chez les enfants d'âge scolaire.

Anne-Marie Goyette, pédiatre du développement et du comportement à l'Hôpital de Montréal pour enfants, juge que le TDA/H touche environ 6 % des enfants qui doivent ainsi composer avec d'autres problèmes comme un trouble d'apprentissage, un trouble de langage ou un problème d'anxiété.

Pour le Dre Anick Vincent, le TDA/H touche environ 5 à 8% des enfants. Ils présentent des problèmes d'apprentissage et des risques d'échecs scolaires qui s'accroissent à l'adolescence et qui augmentent le risque de décrochage scolaire.

Dans sa thèse de Doctorat en Psychologie, Marie-France Nadeau écrit que depuis les années 2000, la Politique de l'adaptation scolaire du Gouvernement du Québec préconise l'inclusion en classe ordinaire des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Elle précise que l'enfant ayant un TDA/H, répond au concept d'« élève à risque ». Cela dit, il devrait recevoir une attention particulière de l'enseignant et de l'équipe-école. Mme Nadeau ajoute qu'à l'école primaire, le TDA/H représente près de 75 % des élèves qui reçoivent des services éducatifs pour des difficultés comportementales.

En Ontario, le Ministère de l'éducation rappelle que les associations médicales, celles œuvrant dans le milieu de l'éducation, et les organismes juridiques reconnaissent que plusieurs enfants atteints d'un TDA/H éprouvent des difficultés d'apprentissage. Plusieurs enfants présentant un TDA/H courent un risque élevé de sous performance et d'échec scolaire et ce malgré des capacités intellectuelles moyennes ou supérieures à la moyenne. Le ministère ontarien avance qu'un diagnostic de TDA/H à l'enfance permet de prédire des résultats scolaires inférieurs en lecture et en mathématiques, si rien n'est fait.

Pour le Regroupement des Associations PANDA, la personne atteinte de TDA/H a le potentiel intellectuel pour apprendre. Nous en voulons pour preuve les nombreuses personnalités et sommités qui ont réussi leur carrière. Cependant, toutes ces personnes ont admis que leur parcours a été plus long parce que leurs réseaux n'ont pas compris assez tôt qu'elles assimilaient l'information différemment. Tant que cette notion ne sera pas enseignée dans le cadre de la formation des maîtres et qu'elle ne sera pas intégrée et appliquée dans le cheminement scolaire, les taux d'échec et de décrochage chez les élèves atteints de TDA/H resteront élevés.

Nous comprenons que le personnel enseignant a la responsabilité de favoriser la réussite de tous les élèves de sa classe. Cependant, nous croyons que, pour une inclusion efficace, il doit disposer des outils nécessaires pour adapter le fonctionnement de sa classe aux besoins des enfants à risques dont ceux atteints de TDA/H. C'est pour cela que le Regroupement des Associations PANDA, depuis plus de 20 ans, demande que le TDA/H soit inscrit comme une problématique de santé reconnue. De ce fait, les écoles bénéficieraient de fonds spécifiques pour soutenir le personnel enseignant et la mise en place de mesures d'adaptation.

NOS COMMENTAIRES SUR LA LOI 86

Nous croyons qu'essentiellement, les modifications proposées à la Loi 86 modifient la gouvernance démocratique des Commissions scolaires et nous partageons les préoccupations des organisations et des acteurs qui exigent une meilleure prise en compte de la réussite de nos enfants. Néanmoins, nous apprécions que le rôle des parents et particulièrement celui des parents d'enfants en difficultés, soit pris en considération. Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur des points qui pourraient faciliter la réussite scolaire, bien peu soit-elle, des élèves atteints de TDA/H.

1. À l'avenir une commission scolaire sera administrée par un conseil scolaire composé des 16 membres dont : *Un parent d'un élève handicapé ou d'un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage fréquentant un établissement d'enseignement de la commission scolaire.*

À notre avis, il faudrait préciser les notions de difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Dans le cas des élèves TDA/H, il n'y a pas place à interprétation puisque les difficultés sont identifiées via un diagnostic établi par un professionnel de la santé.

Cependant, d'offrir une place au conseil scolaire à un parent d'enfant en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage n'est pas gage d'avancement pour les élèves si le personnel enseignant n'a pas les outils pour adapter son enseignement aux réalités des élèves en difficulté.

Tant que le TDA/H ne sera pas inscrit comme une problématique de santé reconnue, la présence d'un parent d'élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sur le conseil scolaire, ne fera que démontrer une préoccupation sans donner aux écoles les moyens pour faire face aux réalités de ces élèves.

2. Des 16 membres qui composeront le conseil scolaire, il y aura *cinq parents d'élèves fréquentant un établissement d'enseignement de la commission scolaire.*

Nous souhaitons que de ces 5 parents, ne soient pas exclus les parents d'enfants en difficulté pour qui les troubles n'ont pas été confirmés par un professionnel de la santé.

Cependant, nous vous rappelons que les recherches ont clairement démontré que du TDA/H découle d'autres problèmes dont le trouble de l'opposition et le trouble de la conduite. Les recherches financées par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2008 ont révélé que 85% des élèves ayant des difficultés de comportement au primaire avait un TDA/H.

Cela dit, le Regroupement des Associations PANDA croit que l'accès plus rapide à un diagnostic médical pour les enfants en difficulté permettrait une meilleure compréhension et une intervention adéquate auprès des élèves.

- Au paragraphe 3 de l'article 143, il est écrit qu'afin de favoriser la prise en compte, dans les décisions du conseil scolaire, du développement culturel, des enjeux locaux, de l'adéquation entre la formation et l'emploi et des saines habitudes de vie, il est prévu l'élection de 4 personnes de la communauté.*

Ces administrateurs qui doivent être appuyés par un organisme actif au niveau national ou local, représenteraient le milieu de la culture ou des communications, le milieu municipal, le milieu des employeurs et le milieu du sport ou de la santé.

Nous souhaitons qu'en lieu et place d'individus appuyés par des organismes que soient invités à siéger des personnes morales. Nous proposons qu'une place soit faite aux acteurs de la persévérance et de la réussite scolaire dont des organismes communautaires qui, comme les Associations PANDA, travaillent déjà avec les parents, les familles et les écoles et qui ont une compréhension globale de la problématique.

CONCLUSION

Le Regroupement des Associations PANDA souhaite rappeler que depuis plus de 20 ans, ses associations sont reconnues comme des acteurs majeurs de la réussite scolaire et sociale. Nous avançons que de centrer la recherche de solutions au décrochage et à l'échec scolaire sur une meilleure compréhension du TDA/H est une approche en amont.

Chaque fois que nous aidons une famille à mieux composer avec les difficultés liées à ce trouble, nous favorisons la réussite de tous les élèves.

Chaque fois que nous formons un enseignant, nous lui offrons des outils pour mieux gérer sa classe.

C'est ce travail que nous souhaitons poursuivre en améliorant le contenu de nos formations, les compétences de nos intervenants et en développant des partenariats avec des acteurs de la persévérance et de la réussite scolaire.

Offrir du soutien et des outils au personnel enseignant représenterait une augmentation significative des coûts. Nous en sommes très conscients. Cependant, sachant que dans 50% à 65% des cas, le TDA/H se prolonge à l'âge adulte, et que ces adultes rencontreront des difficultés à composer avec leurs responsabilités familiales et parentales et qu'ils pourraient tout aussi bien échouer leur vie professionnelle, nous, du Regroupement des Associations PANDA, croyons que les coûts socio-économiques liés au TDA/H seront nettement plus élevés si rien n'est fait aujourd'hui dans nos écoles.

